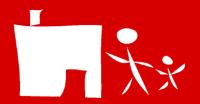
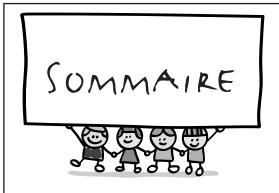


# Rapport annuel 2011-2012





#### Mot de la présidente

#### Bilan des activités 2011-2012

#### Axe 1. Défense des droits

Travailler à l'amélioration des conditions socio-économiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté

#### Axe 2. Mobilisation et soutien aux membres

Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ

#### A. ÉDUCATION POPULAIRE/FORMATION

Développer des outils d'éducation populaire afin de soutenir et consolider nos membres

#### **B. V**IE ASSOCIATIVE

Soutenir les membres et renforcer la vie associative

#### Axe 3. Recherche participative et partenariat

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, enrichir nos revendications et permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres

#### Axe 4. Visibilité/ promotion

Faire en sorte que plus de gens connaissent la Fédération et ses membres; Augmenter le membership

#### Axe 5. PPP sociaux

Alimenter nos membres sur les enjeux en lien avec cette nouvelle gouvernance publique et des impacts sur leurs pratiques.

#### Axe 6. Fonctionnement

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer une bonne organisation de la permanence.





Bonjour,

Il me fait grand plaisir de vous accueillir à cette 38° assemblée générale de la FAFMRQ. Une autre année vient de s'écouler, pour la Fédération, à lutter pour l'amélioration des conditions vie des familles monoparentales et recomposées. Si nous avons, au cours de toutes ces années d'existence, fait des gains importants pour les familles que nous représentons, force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous devons cependant être fiers collectivement du chemin parcouru et nous appuyer sur les victoires que nous avons connues, petites et grandes, pour poursuivre nos luttes dans les années à venir.

L'année 2011-2012 fut encore une année bien remplie pour la FAFMRQ et ses membres. La présente assemblée générale nous permettra de faire un bilan de l'année et d'établir des priorités pour la prochaine année.

Comme en témoigne le contenu du rapport d'activités, l'année 2011-2012 a été sous le signe de la mobilisation... et de la colère. En effet, dès l'automne, un plan de mobilisation a été lancé auprès de nos membres, afin d'obtenir un rehaussement substantiel du financement de leur mission. Ce plan réalisé, en concertation avec la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), visait à mettre fin à la précarité financière de nos membres et des OCF en général. Des revendications ont été formulées et plusieurs actions ont été entreprises, notamment le dépôt à l'Assemblée nationale en février 2012, d'une pétition de près de 10,000 signatures et des appuis de plus de 200 organismes, le dépôt d'un mémoire conjoint avec la FQOCF sur les demandes financières des OCF dans le cadre des consultations prébudgétaires, des actions régionales et des lettres aux députés. Considérant que

> l'appel à nos demandes ait été entendu que partiellement par le ministère de la Famille, nous devrons donc au cours de la prochaine année redoubler d'ardeur et se servir de cette mobilisation pour poursuivre notre lutte.

Par ailleurs, la lutte étudiante contre la hausse des frais de scolarité dont la FAFMRQ a appuyé, les luttes sociales et actions menées tout au long de l'année, notamment, par la Coalition contre la hausse des tarifs qui touchent bon nombre de familles monoparentales et recomposées dont la FAFMRQ est membre, ont aussi été sous le signe de la mobilisation collective... et de la colère. De toutes ces luttes et de la lutte étudiante en particulier, nous devrons d'ailleurs nous en inspirer pour mener nos propres combats. Comme l'a dit François Mitterrand, président de la France, lors de sa déclaration à l'Assemblée nationale française en mai 1968 et je cite, «Si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la frappe a toujours tort».

Les membres du conseil d'administration, pour leur part, se sont réunis à six reprises pendant l'année pour voir à l'avancement des dossiers et accompagner la permanence. J'aimerais d'ailleurs profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail, leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année. Je tiens également à remercier en particulier Mme Michelle Pelletier, la vice présidente qui a dû, en raison de mon absence pour des raisons personnelles, assumer à quelques reprises l'animation des rencontres du conseil d'administration. J'aimerais aussi souligner la contribution importante de Mmes Lucie Tétreault et Marie-Suzie Weche, qui nous quittent, puisqu'elles terminent deux mandats consécutifs.

En terminant, j'aimerais remercier les travailleuses de la permanence pour leur dévouement et leur disponibilité. Encore une fois, un gros merci pour leur boulot extraordinaire.

Bonne assemblée générale à toutes et à tous et bon été!

Lucie Roch Présidente





Les activités que nous avons réalisées cette année se sont inscrites dans le cadre du plan d'action triennal adopté lors de l'AGA de juin 2011. Elles sont regroupées en 6 axes de travail : la défense des droits, la mobilisation et le soutien aux membres, la recherche participative et les activités de partenariats, la visibilité et la promotion, les PPP sociaux de même que les opérations courantes (le fonctionnement).

#### Axe 1. Défense des droits

Travailler à l'amélioration des conditions socio-économiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté

L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement active au chapitre des dossiers à caractère juridique ainsi qu'en ce qui concerne la mobilisation de nos membres sur le dossier du financement des organismes communautaires Famille. En effet, les mesures en matière familiale annoncées par le ministre de la Justice dans le cadre du plan Accès Justice, l'intervention de la FAFMRQ en Cour suprême sur la situation juridique des conjoints de fait, et la lutte à la pauvreté ont constitué les dossiers majeurs au chapitre de la défense des droits en 2011-2012. Encore une fois, les nombreuses représentations, interventions, actions et mobilisations réalisées par la Fédération, ses associations membres ainsi que ses partenaires dans ces dossiers en témoignent.

#### 1.1 Dossiers juridiques

En plus des dossiers juridiques déjà inscrits au plan d'action de la FAFMRQ, l'année 2011-2012 a donné lieu à une intensification de ses interventions en matière d'accès à la justice. En effet, au cours de l'automne 2011, le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, dévoilait les divers éléments de son Plan Accès Justice. La Fédération s'est prononcée sur plusieurs des éléments de ce plan (par voie de communiqué, en produisant mémoires et avis et en participant à des consultations), notamment sur la modernisation du Code de procédure civile, la médiation familiale, la bonification de l'aide juridique et le processus de révision des pensions alimentaires pour enfants.

#### 1.1.2 Avant-projet de loi sur le Code de procédure civile

Le 2 février 2012, la FAFMRQ participait à la consultation sur l'Avant-projet de loi instituant le nouveau *Code de procédure civile*. Le *Code de procédure civile* (CPC) est une espèce de livre de recettes (plus de 1000 articles), principalement à l'usage des juristes. Ce n'était donc pas du tout l'intention de la Fédération de se prononcer sur l'ensemble du document... Certains éléments, cependant, valaient la peine qu'on se déplace pour aller donner notre avis.

C'est le cas, notamment, de certaines modifications apportées au programme de médiation familiale. En effet, le nouveau Code de procédure créerait « des séances d'information sur la parentalité et la médiation » obligatoires en remplacement des séances d'information sur la médiation actuelles. Présentement, il est possible de se soustraire à la séance d'information sur la médiation, pour une partie qui a des motifs sérieux. Or, pour la FAFMRQ et les groupes qui interviennent en violence conjugale, l'obligation de participer à la nouvelle séance de sur la parentalité représenterait un danger réel pour les victimes de violence conjugale. En effet, même si la participation des parties pourrait se faire séparément, nous craignons que la nature même du contenu de ces rencontres (rappelons qu'il y sera notamment question du choc psychologique de la rupture, de la réaction et des besoins des enfants, de la communication entre les parents, etc.) ne viennent fragiliser la décision des victimes de violence conjugale de quitter une relation de couple devenue dangereuse.

La FAFMRQ l'a clairement exprimé en commission parlementaire, comme l'avaient fait avant nous nos collègues qui travaillent avec les victimes de violence conjugale, et il semble que le message ait été entendu. En effet, le ministre Fournier a clairement indiqué qu'il reculerait sur le caractère obligatoire de la séance d'information dans



un éventuel projet de loi. Le mémoire complet peut être consulté sur le site de la FAFMRQ.

#### 1.1.3 Médiation familiale

Le 5 janvier 2012, un *Projet de règlement modifiant le* Règlement sur la médiation familiale était publié dans la Gazette officielle du Québec. Encore une fois, la FAFMRQ est intervenue dans cet autre élément du Plan Accès Justice en faisant parvenir un *Avis* au ministre de la Justice.

Dans son Avis, en plus de réitérer sa position relativement à l'impossibilité d'avoir recours à la médiation familiale en présence de violence conjugale, la Fédération a également déploré les pertes encourues en raison des modifications apportées au Règlement sur la médiation familiale. Il y a donc été question de la perte du nombre d'heures de gratuité consacrées à des séances privées avec un médiateur. Avant les modifications, les parents avaient droit à six (6) séances de médiation privées d'une durée de 1 heure 15 minutes (soit un total de 7 heures 30 minutes). Avec les modifications, les personnes n'auront droit qu'à cinq (5) heures de séances privées (incluant la rédaction des ententes) plus la séance d'information de groupe de 2 heures 30 minutes. Les modifications à la structure tarifaire des médiateurs ont également été abordées, leurs honoraires passant de 76\$ à 110\$ par séance. Là-dessus, la Fédération a souligné l'avantage créé par cette hausse de tarif, qui permettrait d'inciter davantage de professionnels à devenir médiateurs. Cependant, nous avons déploré le fait que les personnes qui auront besoin de plus de 5 heures de séances privées pour s'entendre devront débourser 110\$ par séance additionnelle.

La FAFMRQ concluait sont *Avis* en faisant remarquer que, si l'objectif poursuivi par les modifications proposées dans le projet de règlement visent à améliorer le Service de médiation familiale, force est de constater qu'elles ratent la cible. Bien que, à première vue, les changements puissent paraître mineurs, au final, les parents disposeront de moins de temps de médiation privée pour parvenir à une entente. D'autre part, le fait de conférer un caractère obligatoire à la séance d'information de groupe, d'allonger sa durée et d'en modifier les visées, vient carrément à l'encontre du caractère libre et volontaire du processus de médiation.

La médiation familiale propose aux couples en instance de

séparation de voir s'il n'y a pas moyen qu'ils s'entendent avant qu'ils ne s'adressent au Tribunal. La mise en place de ce précieux programme a certainement permis à un grand nombre de parents de réduire les coûts juridiques relatifs à la rupture. Cependant, la médiation n'est pas une panacée. C'est un processus volontaire basé sur la bonne foi des parties en cause. De plus, il doit y avoir un équilibre entre les parties en présence autrement, aucune médiation n'est possible. Ceci vaut pour les cas de violence familiale ou conjugale.

## 1.1.4 Projet de loi 64 - Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale

Un autre des éléments du Plan Accès Justice a été le dépôt, en avril 2012, du Projet de loi 64 - Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale. Ce projet de loi prévoit notamment la mise en place d'un Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA), d'un service d'aide à l'homologation et des dispositions permettant la récupération de la sûreté versée à Revenu Québec pour garantir le montant d'une pension alimentaire dans le cas d'exemption de la perception automatique. Or, la FAFMRQ réclamait déjà, depuis plusieurs années, la mise en place de telles mesures. Rappelons que la Fédération était aux premières loges des luttes qui ont mené, dans les années 1990, à une série de dispositions visant l'amélioration des conditions de vie des enfants suite à la séparation ou au divorce de leurs parents. À cette époque, le Québec se dotait notamment d'un modèle bien à lui de fixation et de perception automatique des pensions alimentaires pour enfants. Ces mesures ont véritablement contribué à améliorer les conditions de vie de dizaines de milliers de familles monoparentales au Québec. La simplification des demandes de révision viendrait ajouter encore davantage à l'atteinte des objectifs de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires.

Il était donc tout naturel que la FAFMRQ dépose un mémoire à la Commission des institutions chargée d'étudier le projet de loi 64, et participent aux consultations particulières tenues à cette occasion. C'est donc le 22 mai que la Fédération a présenté sa position devant les membres de la Commission des institutions. Nous avons d'abord salué les mesures introduites par le projet de loi (SARPA, service d'aide à l'homologation et récupération de la sûreté) en démontrant leur pertinence à partir d'un cas réel. La Fédération en a également profité pour réitérer ses revendications quant à l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants et à l'urgence d'augmenter véritablement les seuils d'admissibilité à l'aide juridique. La FAFMRQ a également indiqué son intention de se réagir au dépôt éventuel d'un projet de règlement et a réitérer l'importance d'octroyer les ressources humaines et financières nécessaires à la Commission des services juridiques, qui sera chargée de voir à l'application de ces nouvelles mesures. Au moment de rédiger le rapport d'activité, le processus d'adoption du projet de loi 64 n'était pas encore complété.

#### 1.1.5 Coalition pour l'accès à l'aide juridique

C'est en septembre 2007 que la FAFMRO, ainsi que



d'autres organismes communautaires, ont été invités à relancer le dossier de l'accès à l'aide juridique et plus particulièrement à la mise sur pied d'une coalition visant à faire pression sur le ministre de la Justice pour une modification substantielle et immédiate des seuils d'admissibilité. La Coalition compte 49 membres (organismes, regroupements, syndicats, individus). Plus de 243 autres associations et groupes de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs de la société civile ont aussi manifesté directement leur appui aux demandes de la Coalition en prenant position publiquement et en informant le ministre de la Justice. La FAFMRQ s'est impliquée à nouveau cette année au sein du comité de coordination puisque les familles représentent une clientèle importante des services de l'aide juridique.

L'année qui vient de s'écouler, a été plutôt active pour la Coalition. En effet, le ministre de la justice, M. Jean-Marc Fournier a, le 22 novembre 2011, déposé un Plan Accès justice qui, tel que décrit sur le site Internet du ministère, se veut « un ensemble de mesures qui seront graduellement mises en oeuvre et qui contribueront à simplifier le processus judiciaire, à diminuer les coûts et les délais, tout en augmentant la capacité des tribunaux à entendre des causes et à rendre des jugements ». Une hausse des seuils d'accessibilité à l'aide juridique est alors annoncée, ce à quoi la Coalition pour l'accès à l'aide juridique n'a pas tardé de réagir par voie de communiqué. Essentiellement, la Coalition a estimé que l'augmentation des seuils d'admissibilité proposée par le ministre de la Justice ne va pas assez loin et continue de mettre au ban de la société les personnes travaillant au salaire minimum et les aîné(e) s bénéficiaires du supplément de revenu garanti. Le ministre a reconnu que l'aide juridique était un maillon essentiel de l'accès à la justice pourtant il a annoncé des hausses modestes au volet gratuit en mettant l'accent sur le volet avec contribution. Plusieurs organismes, notamment la Commission des droits de la personne et le Barreau du Québec ont joint leur voix à la Coalition pour réclamer à leur tour des changements rapides pour rendre l'aide juridique vraiment accessible. Le Plan Accès Justice mis de l'avant par le ministre Fournier comporte une panoplie de mesures nécessaires, mais qui ne peuvent remplacer le régime de l'aide juridique. En refusant d'aligner les seuils d'admissibilité à l'aide juridique, le gouvernement Charest énonce clairement que l'accès à l'aide juridique continuera à demeurer un privilège et non un droit. Devant tant d'iniquité, la Coalition pour l'accès à l'aide juridique poursuivra ses actions au cours de la prochaine année et la FAFMRQ compte y être également.

La Coalition a aussi produit un bulletin d'information sur l'évolution du régime d'aide juridique depuis son existence

ainsi que sur les revendications portées par la Coalition. Le Bulletin de liaison de la FAFMRQ de mars dernier porte d'ailleurs en bonne partie sur l'accès à la justice. Vous pouvez le consulter ainsi que suivre ce dossier sur notre site Internet et sur celui de la Coalition, dont la FAFMRQ et plusieurs de nos groupes sont membres.

#### 1.1.6 Comités d'experts sur les homicides intrafamiliaux

En octobre 2011, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, mettait sur pied un Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux. Le mandat de ce comité est « d'étudier le phénomène des homicides intrafamiliaux et dresser un portrait des services offerts et des outils d'intervention disponibles, ainsi que de recenser les meilleures pratiques en ce domaine ». Aussitôt qu'elle a eu vent de cette initiative, la Fédération a rapidement fait parvenir une lettre au ministre Bolduc, ainsi qu'au président du comité, Gilles Tremblay (professeur à l'École de service social de l'Université Laval) afin de leur faire connaître notre volonté de faire partie du comité.

En effet, les associations de familles monoparentales et recomposées accompagnent, au quotidien, des personnes vivant ou ayant vécu une rupture. À ce titre, nous croyons qu'elles peuvent véritablement contribuer à la prévention de drames familiaux, notamment en brisant l'isolement des personnes et en sensibilisant les ex-conjoints à l'importance, dans l'intérêt des enfants, de travailler à la résolution de leurs conflits. D'autre part, bien que les associations membres de la Fédération n'interviennent pas directement sur la problématique de la violence conjugale et familiale, plusieurs des familles qui fréquentent les associations ont malheureusement fait l'expérience d'épisodes de violence. Certaines de nos associations ont également été en contact directs avec des familles marquées par des homicides intrafamiliaux.

Or, plusieurs études confirment que la période qui précède ou suit immédiatement une rupture de la relation constitue un des moments où les risques de létalité sont les plus importants. Certains auteurs précisent même que l'homicide survient la plupart du temps durant l'année suivant la séparation. De plus, loin de faire cesser la violence, la rupture entraîne parfois une intensification des actes d'agression de la part du conjoint violent. Ainsi, le meurtre de la conjointe peut constituer, pour le conjoint violent, un geste de « re-prise » de contrôle sur cette dernière.

Bien que la réponse à notre demande de faire partie du Comité fut négative, la FAFMRQ a quand-même été invitée à participer à une de leurs séances de travail le 22 février 2012, à Québec. Pour l'occasion, la Fédération a



produit un document dans lequel elle faisait certaines recommandations:

- Le déploiement d'une plus grande diversité de services, sur le terrain, pour les parents et les familles qui vivent une rupture.
- Le financement adéquat des ressources déjà existantes, dont les organismes communautaires qui travaillent au quotidien à soutenir et à accompagner les familles qui vivent des transitions familiales.
- Un meilleur accès à la justice, notamment en augmentant les seuils d'accessibilité au programme d'aide juridique au niveau du salaire minimum.
- Des mesures véritablement efficaces de luttes contre la pauvreté.

Dans le cadre de ses travaux, le président du Comité est entouré de membres du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence faite aux femmes, du Centre de recherche de l'Institut Philippe Pinel de Montréal, du Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale, du Service régional Info-Santé et Info-Social et de sept représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### 1.1.7 Situation juridique des conjoints de fait La FAFMRQ en Cour suprême: Deux catégories d'enfants

Ce dossier a fait couler beaucoup d'encre et a occupé une place importante au cours de l'année. En effet, le 18 janvier 2012, la cause Lola contre Éric a été entendue en Cour suprême et la FAFMRQ y était à titre d'intervenante comme en Cour supérieure, en 2009 et en Cour d'appel, en 2010.

Dans son mémoire déposé le 28 octobre 2011, la Fédération a tenté de faire valoir que l'argument du libre choix, rejeté par la Cour d'appel du Québec, en novembre 2010, en ce qui concerne l'obligation alimentaire, demeure simpliste et non fondé. Pour la FAFMRQ, un tel raisonnement impose aux conjoints de fait l'obligation de se doter d'un contrat de vie commune pour pouvoir bénéficier d'une protection fondamentale alors que l'article 585 du Code civil du Québec permet à un(e) conjoint(e) marié(e) de réclamer une pension alimentaire pour elle ou lui-même. La FAFMRQ a également abordé la place de l'intérêt des enfants dans le raisonnement constitutionnel. En effet, selon la jurisprudence constante de la Cour suprême et selon la Convention internationale des droits

de l'enfant, toutes décisions qui concernent les enfants doivent être prises en tenant compte de leur intérêt. Ainsi, la Fédération a fait valoir que, lorsqu'il y a présence d'enfants au sein de la famille, l'obligation alimentaire entre conjoints et la protection de la résidence familiale devraient être étendue aux conjoints de fait. Rappelons que, l'idée que la FAFMRQ fasse du dossier sur la situation juridique des conjoints de fait une priorité de travail a été soumise et adoptée à l'assemblée générale de juin 2007. En effet, plus de 60 % des enfants nés au Québec le sont de parents qui ne sont pas mariés. Cette situation engendre, au moment d'une rupture, des impacts financiers importants, particulièrement auprès des femmes qui, en général, ont un revenu plus faible. On se rappellera qu'en janvier 2009, la FAFMRQ était intervenue dans cette cause afin de sensibiliser la population à une réalité méconnue : la discrimination vécue par les enfants nés hors mariage par rapport à ceux nés de parents mariés. Le Québec demeure la seule province canadienne à ne pas reconnaître le droit alimentaire entre conjoints de fait. Or, pour la Fédération, il est impératif de mettre fin à cette injustice.

#### Le débat se poursuit...

Les nombreuses interventions de la Fédération dans les médias auront permis d'informer et de sensibiliser davantage de gens aux manquements actuels du Code civil du Québec en matière d'encadrement juridique des conjoints de fait. Peu importe les montants en jeu, que ce soit 50 M \$ ou 5000 \$, la question de fonds n'est toujours pas réglée : faut-il mieux protéger les familles dont un nombre impressionnant ignore totalement l'impact juridique de leur statut ? La FAFMRQ croit qu'il le faut lorsqu'il y a des enfants. C'est dans cet esprit et sous cet angle que la Fédération a décidé de poursuivre son intervention en Cour suprême. Nous nous sommes d'ailleurs appuyés sur le jugement de la Cour d'appel, qui a repris à son compte le principe en soulignant que «la pension alimentaire répond à des besoins de base et participe de la solidarité sociale. » Pour la Fédération, il s'agissait là d'une avancée majeure! Avec ce jugement, la Cour d'appel reconnaissait enfin l'urgence de réformer le droit de la famille au Québec, qui est par ailleurs la seule province canadienne à ne pas accorder le droit alimentaire entre conjoints de fait.

Quelle que soit la décision de la Cour suprême, l'implication de la FAFMRQ dans cette affaire aura au moins permis de faire mieux connaître les iniquités entre les enfants nés hors mariage et ceux nés de parents mariés. La cause est prise en délibérée par les juges et nous attendons impatiemment la décision.

En terminant tenons à remercier Me Jocelyn Verdon, du cabinet Garneau Verdon Michaud Samson qui nous a représenté depuis le début dans ce dossier.

Notre mémoire déposé en Cour suprême et le communiqué de presse émis le 18 janvier 2012 sont disponibles sur notre site Internet www.fafmrq.org.



#### 1.2 Lutte à la pauvreté

#### 1.2.1 Collectif pour un Québec sans pauvreté

Comme à chaque année, la FAFMRQ a participé activement aux travaux et aux actions menés en 2011-2012 par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Au cours de l'année qui vient de se terminer, et dans les suites de la Campagne Fixer des cibles de revenus pour le Québec, les activités du Collectif ont été marquées, à l'automne 2011, par la campagne Oui, il faut débattre de la pauvreté au Québec. Le but de cette campagne était, comme la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale le stipule, que le Québec se dote de cibles et de moyens pour les atteindre – afin d'améliorer le revenu des personnes assistées sociales et des travailleurs et travailleuses pauvres. Près de 1000 personnes ont alors envoyé un courriel aux 124 parlementaires siégeant à l'Assemblée nationale un courriel leur demandant un engagement formel à faire en sorte qu'une commission parlementaire ouverte se tienne. Dans la foulé, une motion a été déposée par certain(e)s député(e)s, le 25 octobre à l'Assemblée nationale, demandant la tenue d'un débat sur la pauvreté. Cette motion a malheureusement été battue en chambre.

Le Collectif a également commencé à réaliser un bilan de Douze ans de lutte à la pauvreté (de 1998 à 2010) en trois volets: famille, travail et éducation. Plusieurs documents ont été produits à cet effet, dont une chronologie intitulée Bilan des mesures gouvernementales de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale: 1998-2010 ainsi qu'un bilan sur la politique familiale. Le Collectif a également produit un outil d'animation fort intéressant sous forme de jeu de table: Sur la corde de raide - un jeu sir la réalité de la pauvreté au Québec. La Fédération a d'ailleurs fait l'achat d'un exemplaire de ce jeu et a pu ainsi bénéficier d'une animation de la part d'une travailleuse du Collectif dans le cadre de sa rencontre nationale de mars 2012. Le Collectif a aussi produit un guide de réflexion pratique sur la question de l'approche territoriale intégrée (ATI). Il n'offre pas de réponses définitives aux questions que les groupes se posent. Il cherche simplement à apporter des éléments de réflexion, à partir de certains principes et de l'expérience de groupes sur le terrain.

Comme à chaque année, le Collectif et ses membres ont été très actifs autour du dépôt budget du Québec 2012-2013, en produisant notamment un mémoire prébudgétaire ainsi que des outils en vue de l'écoute du budget. Le Collectif a participé aux consultations pré-budgétaires et a réussi à être présent au huis-clos des médias cette année. Le Collectif

a également émis un communiqué au moment du dépôt du budget fédéral. Finalement, la FAFMRQ a représenté le Collectif dans le cadre du Policy Summit de la campagne Dignité pour toutEs tenu à Ottawa en avril 2012.

#### 1.2.2 Traitement des pensions alimentaires pour enfants

Depuis plusieurs années, la Fédération lutte pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans divers programmes gouvernementaux. En effet, bien que ces montants ne soient plus considérés un comme un revenu du parent gardien aux fins d'impôt depuis 1997, tant au provincial qu'au fédéral, ils continus d'être calculés comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. La FAFMRQ a mené de nombreuses actions au fil des ans pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu du parent gardien: participation à des commissions parlementaires, représentations politiques, sorties médiatiques et actions collectives.

# Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants

En septembre 2007, la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants¹ voyait le jour. Rappelons que cette Coalition fut initialement formée en vue d'appuyer les actions du Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay qui avait démarré une pétition visant ce que ces montants cessent d'être considérés comme un revenu dans quatre programmes gouvernementaux. En 2011-2012, la FAFMRQ a continué d'assumer la coordination de la Coalition, bien que les activités ont été peu nombreuses. Mentionnons cependant la publication d'un communiqué en appui au Front commun des personnes assistées sociales du Québec lors de l'audience du Tribunal administratif du Québec.

#### Mécanisme de révision à l'Aide financière aux études

contre le MELS. Ainsi, conformément au

En août 2011, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a mis en place un Processus particulier de révision pour les personnes qui ont reçu une aide financière aux études aux cours des années d'attribution allant de 2006-2007 à 2009-2010 et qui recevaient une pension alimentaire pour enfant. Rappelons que ce processus a été mis en place suite au rejet de la demande présentée par la FAFMRQ pour être autorisée à exercer un recours collectif

Les membres actuels de la Coalition sont : l'Association Cigogne, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Fédération étudiante universitaire du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, L'R des centres de femmes du Québec, le Réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales de Châteauguay, Re-Nou-Vie et le Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay (en plus du Réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales de Châteauguay (RIAPAS) et de l'association Re-Nou-Vie, le Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay se compose des organismes suivants : Centre d'aide pour femmes monoparentales, Centre communautaire de Châteauguay, Centre de Femmes l'Éclaircie de La Prairie, La Re-Source, Maison d'aide et d'hébergement de Châteauguay, le Centre de Femmes la Marg'Elle Saint-Rémi. Le Comité est également soutenu par la Table Petite Enfance du Grand Châteauguay).



jugement rendu par la Cour d'appel du Québec, le Ministère devait aviser toutes les personnes éligibles. Ainsi, près de 4300 lettres ont été envoyées à autant de destinataires au cours de l'été. Cependant, il semble qu'un faible taux de réponse ait été enregistré au MELS. Aux dernières nouvelles, les responsables du dossier devaient tenter de dégager le profil des personnes qui n'ont pas soumis de demande de révision alors qu'elles y avaient droit. La FAFMRQ demeure en contact avec le Ministère afin d'assurer le suivi du dossier et effectue, au besojn, des mises à jour de l'information sur son site Internet.

#### Aide sociale - Requête en évocation

Les 22 et 23 novembre 2011, une famille assistée sociale et le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) présentaient une requête en évocation devant la Cour supérieure du Québec. On se rappellera qu'en novembre 2010, le Tribunal administratif du Québec (TAQ) avait rejeté la requête de quatre familles assistées sociales qui tentaient de faire reconnaître le caractère discriminatoire du traitement accordé à la pension alimentaire de leurs enfants. Le TAQ avait alors statué qu'il faut comparer les prestataires d'aide sociale qui reçoivent une pension alimentaire aux prestataires qui n'en reçoivent pas et que, à ce titre, les requérantes ne faisaient pas l'objet de discrimination. Cette fois-ci, les parties requérante (la personne assistée sociale) et intervenante (le Front commun) ont tenté de faire la preuve que des erreurs ont été commises dans le jugement du TAQ, tant au niveau du groupe de comparaison utilisé que de la situation de discrimination vécue par les familles qui se voient privées d'une partie de la pension alimentaire pour enfant. Pour l'occasion, la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants a émis un communiqué d'appui.

Dans son mémoire déposé à la Cour, le FCPASQ a notamment invoqué le jugement rendu par la Cour d'appel en octobre 2009 en faveur d'une étudiante monoparentale (et sur lequel la FAFMRQ s'était appuyée pour déposer une requête en recours collectif contre le ministère de l'Éducation du Québec) ainsi que le jugement rendu par la Cour d'appel le 3 novembre 2010 dans l'affaire « Lola vs Éric ». Comme quoi les luttes juridiques se rejoignent souvent lorsqu'il s'agit de défendre les droits des familles monoparentales... J'ai assisté à l'audition du 22 novembre aux côtés de Marie-

Ève Duchesne, coordonnatrice par intérim du FCPASQ. Si on en croit ce qui s'est passé ce jour-là (et le lendemain matin aux dires de Marie-Ève), la juge saisie de l'affaire semblait très à l'écoute et sincèrement soucieuse de bien comprendre tous les éléments qui lui ont été présentés. Elle a maintenant six mois pour rendre sa décision...

# 1.2.3 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes Les États généraux de l'analyse et de l'action féministe : Le féminisme dans tous ses états

La Marche mondiale des femmes (née de "la marche Du pain et des roses") est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des groupes et organisations de la base oeuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes. Ses valeurs et ses actions visent un changement social, politique et économique. Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, de l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, le respect et la reconnaissance de la diversité entre les femmes, la multiplicité de nos stratégies, la valorisation du leadership des femmes et la force des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes.

C'est parce que nous croyons à ce mouvement et à ses valeurs que la Fédération est membre de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) depuis ses débuts. La CQMMF est composée de groupes nationaux, régionaux et locaux, de femmes et de comités femmes, d'organisations mixtes (syndicales et communautaires). Sous le leadership de la Fédération des femmes du Québec, la CQMMF a pour mission de coordonner, à l'échelle québécoise, le plan d'action international de la Marche mondiale des femmes.

Comme nous n'étions pas dans une année d'action internationale, les membres se sont davantage concentrées sur les suites du bilan de la MMF et sur les actions a poser à court terme selon l'actualité. En effet, cette année, plusieurs attaques aux droits des femmes ont retenu notre attention et ont demandé aux membres du Comité de suivi des réponses rapides et concertées des groupes de femmes à travers le Québec. Que l'on pense par exemple au droit à l'avortement, qui a deux reprises cette année, a été mis en avant de la scène fédérale par autant de projets de loi privé menaçant le libre choix en la matière ou encore à la sauvegarde du registre des armes à feu ou finalement au dossier de l'exploitation des ressources naturelles ici comme ailleurs. C'est d'ailleurs en faisant davantage de lien entre le local et l'international que les membres de la CQMMF souhaitent aborder la prochaine action mondiale, prévue en 2015. D'ici là, les membres se pencheront sur la réalisation des 24 heures d'action féministe fin 2012.

En plus de participer activement aux trois rencontres régulières (deux journées à chaque fois), la Fédération s'est impliqué au sein du *Comité fonctionnement*. Ce comité, mis en place à la suite de la dernière Marche mondiale des femmes en 2010, a pour mandat de mener une réflexion



sur la structure et le fonctionnement de la CQMMF. Une première rencontre en novembre 2011 a permis d'élaborer un plan de travail et de dégager plusieurs pistes de travail. Par contre, malgré la bonne volonté de tous les membres de la CQMMF, les effectifs impliqués au sein de ce comité et de plusieurs autres, n'ont pas été au rendez-vous! Ce manque de participation a également était constaté, tout au long de l'année, lors des rencontres régulières. Cet aspect, quoique déjà connu (diminution de la participation des membres en dehors des années d'action nationale de la MMF), ne permet malheureusement pas toujours de faire avancer les dossiers comme nous le souhaiterions. Par contre, nous tenons à souligner que deux de nos revendications font partie du plan d'action de la CQMMF adopté cette année soit : la revendication visant la fin de la comptabilisation des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes sociaux et celle pour un meilleur accès à la justice.

Au plan international, c'est aux Philippines, du 20 au 25 novembre dernier, qu'a eu lieu la 8° rencontre internationale de la MMF. Cette rencontre avait pour objectif principale de dresser un bilan de la troisième année d'actions internationales de la MMF, de même que d'articuler une vision sur la suite des travaux de ce mouvement permanent de la solidarité internationale féministe. Ce fût également l'occasion de revoir la constitution et les règlements internes de la MMF et de bonifier les règles de fonctionnement démocratique. Tout un défi! Les cultures sont multiples, les langues aussi et les enjeux pas nécessairement abordés de la même manière, d'un pays à l'autre. Les deux déléguées pour le Québec ont fait un travail de traduction et de facilitation remarquable. Malheureusement, plusieurs pays n'ont pu envoyer leur déléguée faute de financement et quelques fois de visas ! Plus récemment, c'est à Istanbul, en Turquie que le Comité international de la MMF s'est rencontré physiquement pour la première fois. Les constats sont nombreux quant au contexte politique, économique et social mondial actuel. Mais une réalité ressort particulièrement, celle qui voit les droits des femmes en recul et ce, partout sur la planète. Il nous faudra donc redoubler d'ardeur et remettre les valeurs misent de l'avant dans la Charte mondiale des femmes pour l'humanité au coeur de nos actions locales et internationales.

# Les États généraux de l'analyse et de l'action féministe : Le féminisme dans tous ses états.

C'est également au regard du contexte politique, social et économique actuel que le mouvement féministe au Québec a décidé, d'entrer dans une phase de réflexion sur la situation des femmes aujourd'hui. On ne peut que s'inquiéter des effets des politiques néolibérales mises de l'avant par le gouvernement du Québec et des graves reculs que connaît présentement la société québécoise. La privatisation et la tarification des soins de santé, la précarisation des emplois, la gestion des finances publiques en fonction d'intérêts privés plutôt que du bien commun et le refus de recourir à une fiscalité progressive pour assurer une redistribution équitable de la richesse collective, sont autant de causes menant à une grave détérioration des conditions de vie, particulièrement celles des femmes. À l'appel de la Fédération des femmes du Québec, des féministes de tous horizons se sont rassemblées les 27 et 28 mai 2011 à Montréal pour une première étape de réflexion sur l'histoire du mouvement et sur son avenir. Nous y étions afin d'alimenter le chantier "Féminisme et famille" et pour élire les vingt femmes du comité d'orientation. Comment contribuer à l'élaboration d'une vision féministe de la famille en tenant compte des réalités et des conditions socio-économiques des familles monoparentales et recomposées ? Quelles sont les constats, les avancées et les obstacles à une telle vision ? Quels sont les débats à mettre de l'avant ? Vaste chantier que celui-ci! Tellement vaste que, encore aujourd'hui, nous nous questionnons sur la façon dont nous allons l'aborder ! En effet, bien que la condition féminine ait toujours été au cœur des préoccupations de la FAFMRQ, il demeure que la question du féminisme au sein des associations de familles monoparentales et recomposées ne ressort pas toujours comme un enjeu prioritaire. Il nous faudra donc, tel que prévu dans notre dernier plan d'action, initier une réflexion avec nos membres afin de permettre une actualisation d'une vision féministe des dossiers touchant les familles monoparentales et recomposées. D'ici là, nous continuerons à nous impliquer dans les différentes étapes des États généraux du féminisme qui culmineront, à l'automne 2013, par la tenue d'un grand forum.



#### Axe 2. Mobilisation et soutien aux membres

Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ

#### 2.1 Reconnaissance et financement

## 2.1.1 Reconnaissance et financement des organismes communautaires Famille

Tel que les membres l'avez réaffirmé lors de la dernière assemblée générale annuelle, le dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille demeure un dossier prioritaire pour assurer le développement et la survie, de nos associations-membres. Cette année ce dossier a connu son lot de rebondissements et d'actions. En effet, suite à une répétition de cafouillages administratifs de la part du ministère de la Famille quant aux versements des subventions aux groupes, la Fédération a décidé, début novembre 2011, de se retirer de la Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des organismes communautaires Famille (OCF). Cette table, qui venait à peine de reprendre ses activités après deux ans d'interruption, ne permettait plus aucune avancée des dossiers concernant les OCF. Cette décision, prise également par la Fédération québécoise des organismes communautaires familles (FQOCF) et l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ), a permis l'établissement d'un contact direct avec le cabinet de la ministre de la Famille et le début d'un travail de représentation. D'ailleurs, une rencontre avec la ministre de la Famille a eu lieu très rapidement après ce retrait nous permettant d'exprimer nos insatisfactions et nos demandes. En parallèle, la Fédération a initié un Comité urgence mobilisation OCF, auquel s'est joint la FQOCF, l'AHGCQ et quelques groupes Familles. Ce comité s'est donné pour mandat l'élaboration d'un plan d'action collectif à court, moyen et long terme afin de créer le rapport de force essentiel dans un tel contexte sur la ministre de la Famille et sur celui des Finances. En est ressorti, une vaste de Campagne conjointe de mobilisation des organismes communautaires familles OCF "On passe à l'action, on maintient la pression !" comprenant une lettre d'appui et une pétition avec nos revendications. Bien que ces dernières demeurent sensiblement les mêmes depuis plusieurs années soit : le rehaussement D'URGENCE du financement de la mission globale de l'ensemble des organismes communautaires Famille de 5,6 MILLIONS

récurrents pour le prochain budget (2012-2013), qui accorde la priorité à la consolidation des organismes existants avant l'accueil de nouveaux organismes, qui tient compte du principe d'équité entre les OCF et les autres secteurs de l'action communautaire autonome, qui prévoit une indexation annuelle de l'enveloppe budgétaire, nous avons senti

cette fois-ci une réelle volonté de nos groupes de faire de se mobiliser dans ce sens.

Cette Campagne nationale a permis de récolter près de 10 000 signatures de notre pétition et 189 lettres d'appui de groupes locaux, régionaux, nationaux, de député(e)s, d'élu(e)s municipaux. Le tout a été déposé, le 22 février 2012, à l'Assemblée nationale du Québec, par Madame Marie Bouillé, députée d'Iberville et critique de l'opposition officielle en matière de famille. L'équipe de la FAFMRQ s'était déplacée au grand complet pour l'occasion, ainsi que plusieurs représentant(e)s d'organismes, de familles et d'enfants. Un point de presse, organisé conjointement par la députée d'Iberville, la FAFMRQ et la FQOCF a également été tenu à cette occasion.

#### Consultations pré-budgétaires

En novembre 2011, les représentantes des deux fédérations (FAFMRQ et FQOCF) ont également rencontré le ministre des Finances, Raymond Bachand et son adjoint parlementaire, Emmanuel Dubourg, dans le cadre des consultations prébudgétaires. Ce fut l'occasion de leur remettre un mémoire "Miser sur les organismes communautaires Famille"contenant nos demandes pour 2012-2013. Ce mémoire, écrit en collaboration par les deux fédérations, mettait de l'avant le sous-financement des OCF et les impacts sur les familles. Le mémoire faisait aussi état de l'écart existant entre le financement de la mission des OCF et celui des autres secteurs de l'action communautaire autonome ayant des missions comparables. Malheureusement le dépôt du budget, en mars 2012, n'a pas été à la hauteur de nos attentes ! C'est par un communiqué ayant pour titre " Un effort nettement insuffisant pour le financement des organismes communautaires Famille !" que nous avons accueilli le maigre financement additionnel de 1.8 million.

Nous sommes encore loin d'avoir obtenu le rehaussement du financement nécessaire à la mission globale pour l'ensemble des organismes communautaires Famille. Une autre mobilisation est déjà en route avec comme thème: Attention, organisme communautaires Famille en danger! Les actions mises de l'avant mettent la table en vue des prochaines élections provinciales.

# 2.1.2 La reconnaissance et le soutien financier des haltes-garderies communautaires

Comme pour les OCF, le 20 mars 2012, le ministre des Finances, a annoncé une bonification de 200 000\$ par année pour les 253 haltes-garderies communautaires



et ce, sur une base récurrente. L'aide additionnelle fera ainsi passer de 3,65 millions de dollars à 3,85 millions de dollars par année le soutien financier du gouvernement aux haltes-garderies communautaires. Rappelons que, les haltes-garderies communautaires visent à fournir aux parents un moment de répit, à leur permettre de participer à des ateliers parents-enfants, à des activités de formation, d'intégration sociale et professionnelle, etc. Bien que nous reconnaissions que cette mesure de financement supporte une activité offert par les OCF dans le cadre de leur mission globale, nous considérons toujours que le fait d'accorder ce financement par champ d'activité, demeure un obstacle majeur dans nos revendications visant l'augmentation d'un financement de mission. Toutefois, comme ce budget a été reconduit sur une base récurrente et que la majorité de l'activité des haltes garderies sont offerts dans les OCF nous avons donc été en contact régulier avec l'Association des haltes garderies communautaires du Québec pour faire le suivi auprès de nos membres. De plus, l'Association a aussi été impliquée avec nous dans les actions de mobilisation pour le financement des OCF. Par ailleurs, plusieurs haltes garderies ont rencontré des problèmes au cours de l'année comme la visite d'inspecteurs dans certains organismes concernant l'offre de service. En effet, pour le MFA il semble que les haltes garderies accueillent les enfants sur une enfants à temps partiel sur une base régulière notamment quand les parents travaillent et le MFA tient à connaître les motifs d'utilisation des parents.. L'Association des haltes a demandé au MFA de clarifier sa position pour éviter que des groupes subissent à nouveau des préjudices. Des discussions sont en cours. À suivre.

#### 2.2 Rencontre nationale

Contrairement aux autres années, nous avions décidé de ne tenir qu'une seule rencontre nationale cette année, l'autre étant jumelée avec l'assemblée générale annuelle. Non pas que ces rencontres ne soient importantes, mais parce que nous avions prévu de permettre à notre agente de liaison, d'amorcer une vaste tournée provinciale auprès des groupes membres pour connaître les besoins en termes de formation, de soutien et ainsi connaître leurs réalités locales et régionales. De plus, nous souhaitions mettre sur pied un comité de travail afin de revoir la formule et les critères de participation des membres à ces rencontres. Cette réflexion était essentielle suite aux changements apportés aux critères d'adhésion et au potentiel élargissement du membership. Composé de trois membres du conseil d'administration et de l'agente de liaison, qui se sont réuni(e)s à trois reprises, ce Comité rencontre nationale a permis de dégager des propositions qui seront présentées lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

#### Mars 2012 - La pauvreté dans tous ses états!

Cette année, l'unique rencontre nationale s'est tenue pour la première fois à Drummondville et a réuni 30 déléguéEs (11 bénévoles/militantEs et 19 travailleuses-eurs). Le thème de la pauvreté nous a permis d'aborder autant la situation des familles à faible revenu qui fréquentent les associations, que le sous-financement des organismes communautaires Famille.

Plan Accès Justice - La fin de semaine a débuté par une présentation en grand groupe autour de ce plan dévoilé en novembre 2011 par le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier. Que contient-il ? Va-t-il assez loin ? Quelles sont les ressources financières disponibles? Autant de questions auxquelles les permanentes de la Fédérations ont tenté de répondre. Dans un deuxième temps madame Lise Ferland, avocate aux Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et membre de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique est venue nous rappeler les faits marquants de l'histoire de l'aide juridique au Québec depuis son instauration. Elle nous a surtout fait part des nombreuses promesses faites par les ministres de la Justice successifs afin d'améliorer cet indispensable service. L'ensemble des ces précieuses outils et informations ont été transmis aux membres pour utilisation dans leur propre groupe.

"Sur la corde raide, survivrez-vous pendant un mois?" - C'est par ce jeu collectif sur la réalité quotidienne des personnes en situation de pauvreté que nous avons poursuivi la journée. L'animation en était assurée par madame Cynthia Moreau, du Collectif pour un Québec sans pauvreté qui a fait vivre, aux six équipes présentes, un mois dans la peau de différents personnages en situation de pauvreté. D'autres outils d'éducation populaire pour lutter contre la pauvreté et les préjugés ont également été transmis aux membres.

En soirée, c'est avec une revue humoristique de l'actualité que nous avons abordé la mobilisation des OCF, les nombreuses manifestations auxquelles nous avons participé avec la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, les rumeurs d'élection provinciale, les conjoints de fait en Cour suprême et le mouvement des indignéEs. La soirée s'est conclue avec le visionnement d'un épisode de l'excellente série *Naufragés des villes*. L'épisode

choisi « Se nourrir » est venu faire écho aux propos tenus dans l'après-midi sur la réalité quotidienne des personnes en situation de pauvreté.

Le dimanche, *les dossiers de la FAFMRQ* ont pris toute la place. D'abord, un bref retour sur l'affaire «Éric et Lola»



et l'audience de cette cause en Cour suprême. Ensuite, la présentation faite devant les membres du Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux. Plusieurs échanges ont permis de constater que, sur le terrain, les groupes constatent une plus grande détresse chez les parents et les enfants qu'ils rencontrent. Évidemment, nous suivrons les travaux de ce comité. C'est avec le point sur la mobilisation OCF que nous avons terminé ce segment. Le bilan plutôt mitigé de la participation de nos groupes a permis un échange mature et constructif avec les membres. L'idée étant de dégager une réflexion collective sur la mobilisation en rapport avec le sous-financement des groupes et sur les perspectives d'action suite au dépôt du budget. C'est donc avec une réaffirmation que ce dossier était prioritaire que nous sommes reparties.

#### 2.3 Projet sur les TICS

La FAFMRQ avait été sollicité en 2010 pour participer à un projet sur les Technologies de l'information et de communication (TIC) dans le cadre d'un projet des services aux collectivités de l'UQÀM. À l'ère des réseaux sociaux, du Web 2.0, les technologies de l'information et de communication (TIC) deviennent des outils incontournables dans les groupes et regroupements communautaires et de femmes du Québec. Ces derniers traduisent des besoins de formation adaptés à leur culture militante et leurs particularités organisationnelles. Ces besoins d'appropriation des TIC se situent non seulement à un niveau technique, mais également, et peut-être surtout, à un niveau analytique, à savoir l'accès à des connaissances permettant de développer une analyse des enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques que les usages des TIC soulèvent. Grâce à ce partenariat, nous avions donné en 2011, dans le cadre d'une de nos rencontres nationales, une formation sur ces nouvelles technologies.

Pour faire suite à ce projet, nous avons participé cette année à l'élaboration d'une nouvelle formation, toujours en collaboration avec le Services aux collectivités de l'UQÀM, Sylvie Jochems professeure en travail social à l'UQÀM et le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes. Cette suite a pour objectif de : rejoindre un plus grand nombre de groupes partout au Québec, faciliter l'appropriation de praTIC collaboratives en contexte communautaire et en assurer la reproductibilité en renforçant le rôle multiplicateur

des participants dans leurs milieux respectifs. Trois rencontres du comité d'encadrement se sont tenues entre octobre et novembre 2011, en plus des étapes de rédaction. Pour aboutir sur une demande de subvention qui a été déposée auprès du ministère de l'Éducation fin 2011. La confirmation de l'acceptation du projet nous parviendra sous peu, soit en juin

2012, pour un projet qui débuterait en septembre 2012. À suivre...

#### 2.4 Tournée provinciale

#### 2.4.1 Vie associative (liaison et soutien auprès des membres)

Que ce soit, de façon formelle ou informelle, le soutien aux membres représente, au sein de la Fédération, une préoccupation majeure. Les besoins exprimés sont divers et touchent différents aspects de l'existence d'un groupe. Que l'on parle de l'accueil de nouveaux groupes ou de nouvelles personnes au sein d'un groupe, du partage d'outils concernant la vie démocratique, le financement, les statuts et règlements ou encore du soutien à la résolution de conflits, il y a toujours quelqu'une à la Fédération pour informer, soutenir et accompagner les membres dans leur quotidien associatif.

Cette année, en plus du soutien ponctuel, c'est dans le cadre d'une grande tournée provinciale entamée à l'automne 2011, que l'agente de liaison et de mobilisation a été à la rencontre des groupes. Cette tournée s'inscrit dans le plan d'action 2011-2014, adopté lors de notre dernière assemblée. Elle s'effectuera sur deux (2) ans, avec comme objectif de mieux cerner la réalité terrain (locale et régionale) et de mieux connaître les besoins en terme de formation et de soutien. Ces visites ont pris différentes couleurs selon les associations visitées. Pour l'association Bonjour Soleil, ce soutien a pris la forme d'une formation et d'une réflexion avec les membres du Conseil d'administration sur l'avenir de l'association. Puis, lors d'une deuxième rencontre par un soutien à la nouvelle coordonnatrice. En ce qui concerne, Entraide pour monoparentales et familles recomposées du Suroît (EMFRS), visité à l'hiver 2011, ce fût l'occasion pour l'agente de liaison de visiter leur toute nouvelle maison et de rencontrer les membres du Conseil d'administration. Par la suite, c'est à l'invitation de la Table régionale des Organismes communautaires Famille de Lanaudière (TROCFL) et plus particulièrement de Manon Pagette, présidente de la Table et coordonnatrice de Cible Famille Brandon (membre actif de la FAFMRQ), que s'est poursuivie la tournée. La Table dévoilait, lors d'une conférence de presse réunissant une cinquantaine de personnes, ses nouveaux outils de communication : nouveau logo, site Internet actualisé et vidéoclip promotionnel sur les familles et tenait son Assemblée générale annuelle. Ces évènements ont été l'occasion pour la Fédération de s'adresser à l'ensemble des groupes familles de cette table régionale et ainsi faire la promotion de nos dossiers et de la défense des droits. Suite à cette présentation, un des groupes présents est d'ailleurs devenu membre chez nous! Au printemps, la tournée s'est poursuivie par une rencontre avec les membres du conseil d'administration et l'équipe de travail de l'association RAME (Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie) de Sherbrooke. Puis, par la suite celle de Cible Famille Brandon



à Saint-Gabriel-de-Brandon dans la région de Lanaudière. En mai, ce sont les deux associations du Saguenay/Lac St-Jean qui ont reçu la visite de notre agente de liaison et de mobilisation, l'association des familles monoparentales et recomposées la Relance de Dolbeau et Parents-branchés d'Alma. En plus d'assister à l'assemblée générale annuelle de la Relance, cette visite a permis de faire une présentation de la FAFMRQ et des ses dossiers aux membres du Conseil général des familles de la région. Toujours en mai, c'est par une rencontre avec la coordonnatrice et les membres du conseil d'administration de l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais que c'est terminée la tournée pour cette année.

Ces visites ont permis de constater, la grande diversité des approches et des activités proposées aux familles monoparentales et recomposées et quelque fois les difficultés rencontrées par les différentes équipes de travail. Toutefois, un constat semble se dessiner, les familles

fréquentant les associations souhaitent de plus en plus être informés sur les lois et le processus juridique qui entoure la séparation. De leur côté, les associations rencontrées ne se sentent pas suffisamment informées pour pourvoir offrir ce genre de services à leur famille. La tendance semble assez forte, pour que nous envisagions outiller nos membres sur les aspects légaux de la séparation. Cet état de fait, nous démontre bien l'importance de cette tournée, qui nous met au coeur du vécu des associations et qui nous permet d'y répondre adéquatement. La tournée se poursuivra en 2012-2013.

Tout au long de l'année, nous avons également informés nos membres sur le développement de l'ensemble des dossiers de la Fédération, sur les mobilisations concernant la défense des droits des familles monoparentales et recomposées et sur les actions collectives, qui n'ont pas manqué encore cette année! De plus, nous avons favorisé la participation et la création de lien entre les associations elle-même.



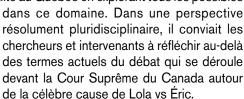
#### Axe 3. Recherche participative et partenariat

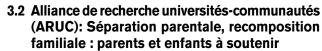
Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, enrichir nos revendications et permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres

## 3.1 Partenariat de recherche «Familles en mouvance et dynamiques intergénérationelles »

La FAFMRQ est membre du Partenariat de recherche «Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles» depuis 2000. Ce partenariat contribue à l'avancement des connaissances sur les réalités familiales prises dans leur ensemble (et non sur les problèmes familiaux ou les familles à risque) afin d'éclairer l'élaboration et la critique des politiques et des actions collectives touchant la famille. Notre implication au sein de ce partenariat nous permet de se servir de la recherche dans notre action politique, notamment dans la préparation des mémoires que nous présentons en commission parlementaire et dans nos activités de sensibilisation et de formation. La recherche en partenariat avec divers chercheurs a été et fait partie des outils majeurs utilisés pour réaliser notre mandat. Si nous voulons influencer les décideurs à nos demandes la recherche s'avère être un passage obligé.

Nous avons tout au long de l'année participé activement aux diverses instances du Partenariat notamment au Conseil des partenaires qui a pour mandat la mise en œuvre et le suivi de la programmation, aux comités partenariaux, dont leur mandat est d'élaborer annuellement une programmation d'activités de recherche, de diffusion et de transfert de connaissances liée aux axes de la programmation de recherche, et aux divers séminaires et colloques organisés au cours de l'année. Nous avons, dans le cadre du colloque «transmission et solidarités dans les familles», tenu le 3 avril dernier, présenté une conférence sur les impacts de la transmission des patrimoines sur les enfants dans le cadre du dossier sur les conjoints de fait. De plus, nous avons aussi participé au séminaire sur la conciliation travailfamille, le 2 mai dernier. Nous avons aussi participé à une recherche de Hélène Belleau, chercheure impliquée au partenariat sur la gestion de l'argent dans un contexte de séparation. Et enfin, dans le cadre du congrès de l'ACFAS nous avons, le 10 mai 2012, organisé conjointement avec Hélène Belleau un colloque sur l'encadrement légal de la conjugalité au Québec : du libre choix aux alternatives novatrices. Ce colloque visait à examiner l'encadrement légal de la conjugalité au Québec en explorant tous les possibles





Cette alliance de recherche, accepté en mars 2011 par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) pour une durée de 5 ans s'inscrit parfaitement dans la poursuite de notre mission. En effet, à titre de codirectrice communautaire, nous occupons une position des plus stratégiques pour alimenter les savoirs théoriques de notre expérience et notre vécu terrain. Pour nous, le développement de la recherche sur la famille est primordial et la collaboration étroite avec des chercheurEs de diverses disciplines nous apparaît essentiel pour approfondir notre connaissance des diverses réalités familiales et des rapports entre générations. Les activités proposées par ce partenariat permettront également à nos membres de saisir davantage les défis qui se présentent aux familles en transition, de disposer de nouveaux outils adaptés aux réalités de ces familles et de mieux cerner les actions dans les milieux de vie en faveur des familles monoparentales et recomposées. Notre Fédération intervient régulièrement en matière de politiques familiales. De plus, les connaissances générées par la recherche deviennent un instrument essentiel pour atteindre nos objectifs et alimenter nos prises de position publiques sur les politiques et les services aux familles monoparentales et recomposées.

Cette ARUC est considérée comme une alliance complexe en raison du nombre d'universités et de partenaires impliqués et du nombre de projets de recherche que comporte la programmation. En effet, cette ARUC compte 3 axes qui totalisent 45 projets de recherche distincts. Un des grands défis d'une telle programmation est le développement d'une synergie entre les projets et entre les axes afin de maximiser les impacts de l'ARUC. La première année a surtout été consacrée à la mise en place de la structure de la l'ARUC. En effet, la gouvernance de cette ARUC est organisée autour de quatre structures : l'assemblée générale, la codirection, le comité d'orientation et les axes. L'assemblée générale constitue le lieu de rassemblement annuel des chercheurs et des partenaires. Notre alliance a tenu sa première assemblée générale le 30 septembre 2011. L'alliance est dirigée conjointement par Marie-Christine Saint-Jacques (codirectrice universitaire) et Sylvie Lévesque (codirectrice communautaire). Depuis l'obtention de la subvention, les codirectrices de l'ARUC travaillent en étroite collaboration avec le comité d'orientation. Leur rôle consiste notamment à s'assurer que l'ARUC remplit ses objectifs, à donner une direction d'ensemble à l'alliance, à s'assurer que les



besoins des milieux universitaires et communautaires soient entendus, à proposer aux comités d'orientation les mécanismes permettant de réaliser la programmation (ex. : gestion des concours, des bourses, plan d'action général) et à représenter l'Alliance auprès des différentes instances. Le comité d'orientation (dont la FAFMRQ fait partie) assure la bonne marche de l'ARUC. Depuis l'obtention de la subvention, il s'est réuni à trois reprises, soit en mai et en novembre 2011 et en janvier 2012. Ces rencontres ont notamment permis l'élaboration de règles de fonctionnement concernant la planification de la programmation de l'ARUC et les concours. Elles ont également été l'occasion de gérer le premier concours de l'ARUC qui a eu lieu à l'automne 2011 et de discuter du plan d'action général.

Bref, tous travailleronts de concert pour favoriser l'avancée des connaissances sur les familles séparées et recomposées et le développement d'une meilleure offre de service adapté e à la réalité de ces jeunes et familles séparées ou recomposées. Nous comptons au cours de la prochaine année, informer régulièrement nos membres sur les activités de l'ARUC et ainsi permettre à nos membres d'y participer activement.

# 3.3 Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et les protections sociales (GIREPS)

La FAFMRQ a également été invitée, au printemps 2011, à participer au Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS). La question de la pauvreté en emploi est d'une grande actualité. L'emploi se transforme : de relativement

stable qu'il était, il devient de plus en plus précaire, flexible, temporaire, en sorte qu'il ne permet souvent plus de garantir un niveau de revenu suffisant pour ne pas être pauvre. Le GIREPS est un groupe de recherche dont l'objectif est de produire et de diffuser des savoirs, issus tant de la recherche universitaire que des pratiques de terrain, qui pourront contribuer à mieux connaître et mieux comprendre l'évolution et l'état actuel du phénomène de la pauvreté en emploi. Par ailleurs, une des priorités du GIREPS est l'articulation des savoirs issus de la recherche avec les savoirs issus de la pratique et travaille le plus possible en collaboration avec différents acteurs et des groupes d'action sociale concernés par la pauvreté en emploi, afin de produire une recherche ancrée dans des processus de coconstruction et de croisement des savoirs.

Le GIREPS a tenu plusieurs activités en cours d'année: une journée d'échange et de réflexion (18 mai 2011), un séminaire sur la mise à jour de l'évolution des connaissances; des recherches et des interventions de terrains qui touchent les travailleurs pauvres (27 janvier 2012); deux séminaires le 26 mars 2012 - "La centralité du travail comme vecteur d'inclusion sociale et d'exercice de la citoyenneté: quelles remises en question devrait amener le contexte actuel de précarisation?" et "Les individus et les ménages face à la précarisation: partage des revenus au sein des couples, endettement, stratégie de survie"; un colloque dans le cadre de l'ACFAS - "Travailler coûte cher! Le travail qui rend pauvre et ses impacts sur les individus" (9 mai 2012). L'agente de recherche et de communication est intervenu à titre de "discutante" lors de ce dernier événement.



#### Axe 4. Visibilité / promotion

Faire en sorte que le plus de gens connaissent la Fédération et ses associations.

#### 4.1 Membership

La campagne de recrutement entamée en 2011 s'est poursuivie au rythme de l'actualité. En effet, le dossier de la mobilisation, ainsi que la grande tournée provinciale, ont pris beaucoup de place. Cependant, plusieurs démarches directes auprès de groupes pouvant potentiellement devenir membre, ont été effectuées. Trois groupes ont répondu présents à cet appel et sont désormais membres associés de la FAFMRQ, il s'agit de la Maison tremplin de Longueuil, du Fablier, une histoire de famille et de la Maison La Virevolte. Ces trois associations, situées en Montérégie ont clairement adhéré à notre Fédération pour notre approche en défense des droits. Une membre individuelle s'est également ajoutée à notre liste cette année. Par contre, nous n'avons pas accueilli de nouveau membre actif, ce qui à court terme, ne vient pas régler la question de diminution des membres que nous soulevions lors de notre congrès d'orientation en 2009!

Il nous faudra donc collectivement faire un bilan, notamment en ce qui concerne nos critères d'adhésion afin de permettre une augmentation de membre tout en respectant notre mission. Aussi, suite à un changement dans leur mission dorénavant davantage axée sur le loisir, une association nous a quitté cette année, il s'agit du Regroupement des Séparés(es) et Divorcés(es) de l'Ouest (RSDO.

Au 31 mars 2012, la Fédération comptait 38 membres, dont 28 associations ayant le statut de membre actif, 8 organismes ayant le statut de membre associé et deux membres individuelles.

#### 4.2 Bulletin de liaison

Trois numéros du *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ sont parus au cours de l'année 2011-2012. Rappelons que, depuis juin 2010, la diffusion du *Bulletin* est passée en mode électronique. Chacun des numéros est ainsi envoyé aux quelque 1000 adresses courriel constituant notre base de données. Les sujets abordés dans cette publication sont toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées ainsi qu'avec l'actualité politique et communautaire. Une relance effectuée auprès de nos abonné(e)s a encore permis cette année de recueillir des

appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information. Au moment de la publication d'un nouveau numéro, seuls certains articles du *Bulletin de liaison* sont mis en ligne sur le site Internet de la FAFMRQ. Mais un an après la publication, le *Bulletin* complet est rendu disponible en format PDF.

L'édition de novembre 2011 abordait la question des inégalités sociales et économiques. On pouvait y lire un article sur le rapport du Conseil national du bien-être social intitulé "Le sens des sous pour résoudre la pauvreté", un autre sur l'endettement des familles, un autre encore sur le bilan du Collectif pour un Québec sans pauvreté de la politique familiale au Québec ainsi que les résultats d'une enquête réalisée auprès des associations membres de la FAFMRQ concernant les enjeux de l'action communautaire autonome. Le Bulletin de mars 2012 brossait un état des lieux en ce qui a trait à l'accès à la justice. Il présentait notamment un article sur les diverses mesures du Plan Accès Justice déposé à l'automne par le ministre de la Justice Fournier; un portrait de la situation en matière d'accès à la justice pour les familles qui fréquentent les associations de familles monoparentales et recomposées; une analyse critique de la bonification du programme d'aide juridique; un article portant sur les enjeux encourus pour les femmens victimes de violences conjugales par la réforme du Code de procédure civile et les résultats d'une recherche-actionparticipative sur le droit à l'alimentation menée auprès de familles fréquentant des organismes communautaires du quartier de Limoilou à Québec. Finalement, le numéro de juin 2012 présentait pour sa part des articles sur la thématique du travail. Il y était notamment question de la précarisation de plus en plus importante du marché de l'emploi, des stratégies féministes visant l'autonomie économique des femmes et de la conciliation famille-travail.

Nous tenons encore une fois à remercier le ministère de la Famille et des Aînés pour son soutien financier. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le *Bulletin de liaison* de leurs précieux écrits et témoignages, ainsi qu'à David Bombardier pour le graphisme et la mise en page.

#### 4.3 L'Entre-nous

De juin 2011 à mai 2012, la FAFMRQ a publié sept (7) numéros de l'*Entre-nous*. Cette publication, habituellement de 4 pages, s'adresse aux associations membres de la Fédération. Elle permet d'informer les membres des derniers développements concernant les dossiers de la FAFMRQ, elle présente également des nouvelles du conseil d'administration, des comptes-rendus des Rencontres nationales ou de l'Assemblé générale, ainsi que les dernières acquisitions de livres ou de vidéos. Cette année, l'*Entre-nous* a également présenté des récits de tournées effectuées par l'agente de liaison de la Fédération auprès de certaines associations membres. De plus, une page est réservée aux associations afin qu'elles puissent communiquer



l'information sur leurs activités et leurs dossiers. L'Entre-nous est généralement publié aux 6 à 7 semaines. Chacune des parutions est annoncée par un envoi de courriel. L'envoi contient également un exemplaire de l'Entre-nous en document attaché. De plus, il figure à la section réservée aux membres sur le site Internet de la FAFMRQ. De plus. à chaque année, les membres ont l'occasion de donner leurs commentaires et appréciation en remplissant un court sondage. Les informations recueillies permettent à l'équipe de travail d'offrir une publication qui répond davantage aux besoins des membres.

#### 4.4 Site Internet et médias sociaux

Depuis la création du site Web de la Fédération, ce sont plus de 377,740 pages qui ont été vues par des visiteurs, soit une moyenne de 205,52 pages par jour. Au fil des jours, Nicole Nepton et Claudette Mainguy font en sorte que le site soit toujours actuel et agréable à consulter. Nous les remercions pour leur excellent travail! Des changements mineurs ont encore une fois été effectués cette année afin de mieux répondre aux actions et aux réalités de la FAFMRQ. Le site est bien vivant, tout comme la Fédération. Ainsi, en cette année de grande effervescence au chapitre des luttes sociales, le site a permis de diffuser plusieurs appels à l'action dont la campagne de mobilisation en vue d'un meilleur financement pour les organismes communautaires Famille (OCF).

Du côté des médias sociaux, nos énergies sont plutôt allées du côté de Fabebook, notre compte Twitter étant moins utilisé. L'an dernier, nous avions procédé à la conversion de notre compte Facebook personnel en page Facebook d'organisme, ce qui en a passablement facilité la gestion. Nous nous efforçons également de rendre cette page plus vivante en y mettant davantage de photos. En date du 26 mai 2012, nous avions 550 adeptes. Bien que nous fassions une utilisation moins importante de Twitter, nous avons émis 264 tweets et nous avons maintenant 79 abonné(e)s, c'est plus du double de l'an dernier.

Un sondage a récemment été effectué auprès des membres afin d'amorcer une réflexion sur les bonifications à apporter aux divers outils Internet de la FAFMRQ. Les suites de cette réflexion devraient se concrétiser dans le prochain plan d'action de la Fédération.

# 4.5 Participations à des émissions de télévision et de radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées

L'année a encore été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues pour faire connaître la Fédération et sensibiliser la population aux réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées notamment concernant le dossier sur la situation juridique des conjoints de fait et sur les pensions alimentaires pour enfants.

Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre compte de la situation vécue par ces familles.

# 4.6 Participation à des congrès, colloques, invitations spéciales, formations, conférences, recherches.

- Participation à une réunion régulière du Collectif pour un Québec sans pauvreté, 7 juin 2011;
- Participation à un projet de recherche « Ruptures conjugales et gestion de l'argent » initié par Hélène Belleau du partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles de l'INRS-UCS, 22 juin 2011;
- Participation à une rencontre du comité fonctionnement de la Coordination du Québec de la marche mondiale des femmes, 7 septembre 2011;
- Participation à l'Assemblée générale annuelle du Regroupement des organismes de défense collective des droits (RO-DCD), le 15 septembre 2011;
- Participation à titre de co-responsable à la production d'un numéro sur la famille dans le cadre de la revue Nouvelles pratiques sociales (NPS), dont la publication est prévue à l'automne 2012;
- Participation à la rencontre du Collectif pour un Québec sans pauvreté tenue à Québec les 20-21 septembre 2011, 12-13 avril 2012
- Participation aux rencontres régulières de la Coordination du Québec de la marche mondiale des femmes, 20-21 septembre 2011;
- Participation au colloque du RQACA dans le cadre du 10° anniversaire de la politique de reconnaissance de l'action communautaire, les 22-23 septembre 2011;
- Participation aux rencontres du comités d'orientation, à l'assemblée générale et au comité de l'axe 3 de l'ARUC sur les thèmes de la séparation parentale et de la recomposition familiale, dont la directrice générale de la FAFMRQ agit comme co-directrice, les 30 septembre, 3 octobre et 23 novembre 2011 et 22 mai 2012;
- Participation à l'AGA du Réseau Québec Famille dont la FAFMRQ est membre, à Montréal, le 3 octobre 2011;
- Rencontre avec la directrice adjointe du cabinet de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Madeleine Rhéaume, au sujet du dossier de l'accessibilité aux études pour les responsables de famille monoparentale. Nous profitons de l'occasion pour faire le suivi du processus de révision administrative



instauré à l'aide financière aux études suite à la requête en recours collectif intentée par la FAFMRQ, 11 octobre 2011:

- Participation à une entrevue avec des étudiant(e)s en travail social à l'UQÀM, sur l'analyse des mouvements sociaux et l'action collective, 21 octobre 2011;
- Rencontre avec la nouvelle présidente du Conseil du statut de la femme (CSF) Mme Julie-Miville Dechêne, pour lui présenter nos dossiers, 24 octobre 2011;
- Conférence sur le enjeux de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse pour les familles monoparentales donnée devant les membres de l'organisme Repère, relation d'entraide pour une paternité renouvelée, le 25 octobre 2011;
- Participation avec des représentantes du G13 à une rencontre avec Mme Françoise Boivin porte parole en matière de condition féminine du NPD, 31 octobre 2011;
- Participation aux rencontres du comité de rédaction de NPS, dont la FAFMRQ est membre, 2 septembre, 28 octobre 2011 et 4 mai 2012;
- Participation à un comité stratégie élargi du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Montréal, le 17 novembre 2011;
- Présence à l'audition, en Cour supérieure, de la requête en évocation du Front commun des personnes assistées sociales du Québec visant l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à l'aide sociale, 22 novembre 2011:
- Conférence donnée sur le débat et les actions autour de l'intervention précoce aux étudiantEs inscritEs au programme de pratiques de recherche en action publique (PRAP) à l'INRS, le 22 novembre 2011;
- Participation à la matinée publique sur les femmes éloignées du marché du travail et à l'Assemblée générale annuelle du CIAFT, le 25 novembre 2011;
- Participation à la démarche de la Ligue des droits et libertés visant à produire un rapport sur la situation des droits humains au Québec, en remplissant un questionnaire sur les enjeux touchant les familles monoparentales et recomposées, le 28 novembre 2011;
- Participation, en concertation avec des groupes de femmes, à une rencontre avec l'adjoint parlementaire aux finances Emmanuel Dubourg, dans le cadre des consultations prébudgétaires 28 novembre 2011;
- Participation à la Conférence internationale "Statistiques
  - sociales, pauvreté et exclusion sociale: perspectives québécoises, canadiennes et internationales", 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2011;
  - Participation à une séance de travail du Comité Rôle de l'État du RQ-ACA, 1er décembre 2011;
  - Participation à une rencontre régulière du

- Collectif pour un Québec sans pauvreté à Montréal, les 8 et 9 décembre 2011;
- Participation à une rencontre du GIREPS visant à tracer le portrait de la pauvreté en emploi au Québec, 27 janvier 2012;
- Participation à la commission parlementaire, devant les membres de la Commission sur le institutions, sur l'Avantprojet de loi instituation le nouveau Code de procédure civile, 2 février 2012;
- Rencontre avec Guy Fréchet, du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) afin de commenter, avec d'autres personnes, le document intitulé: La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec: vers l'horizon 2013, État de situation 2011, le 8 février 2012;
- Participation à une séance de remue-méninges pour collaborer au contenu du numéro printanier de revue Développement social portant sur les femmes et le féminisme, 15 février 2012;
- Participation à une rencontre de l'Axe 1 du partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles de l'INRS-UCS, 21 février 2012;
- Participation aux travaux du Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux, le 22 février 2012;
- Participation au lancement des livres d'Hélène Belleau, chercheure au Partenariat mouvance et dynamiques intergénérationelles dont la FAFMRQ est membre. «Quand l'amour et l'État rendent aveugle: Le mythe du mariage automatique et «Aimer et compter ?», le 23 février 2012;
- Participation au dépôt du budget du Québec à l'Assemblée nationale, le 20 mars 2012;
- Participation à la rencontre nationale du RQ-ACA, le 1er mars 2012;
- Conférence sur la réalité des mères monoparentales aujourd'hui, dans le cadre de la journée internationale des femmes aux syndiquées de la FIIQ de l'hôpital Jean-Talon, le 8 mars 2012;
- Participation à la table ronde, dans le cadre de la journée internationale des femmes, sur le 30e anniversaire de la publication du livre "L'histoire de femmes au Québec depuis quatre siècles" à l'invitation du Secrétariat à la condition féminine, le 9 mars 2012;
- Conférence sur les mesures en matière familiale dans le cadre du plan d'Accès Justice donnée devant les membres de l'organisme Repère, relation d'entraide pour une paternité renouvelée, le 28 mars 2012;
- Participation à la commémoration à la mémoire de Madeleine Parent, le 30 mars 2012;
- Conférence téléphonique avec Claudette Gulimaine, dans le cadre de la collaboration à la réalisation d'un guide destiné aux responsables de famille monoparentale, le 11 avril 2012;
- Participation, à Ottawa, aux travaux de la campagne Dignité pour toutES (portant notamment sur les allocations



familiales) à titre de représentante du Collectif pour un Québec sans pauvreté, le 19 avril 2012;

- Participation au lancement du numéro spécial sur la prévention précoce dont la FAFMRQ est co-responsable, le 30 avril 2012;
- Participation à un séminaire sur la conciliation familletravail organisé dans le cadre du partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles de l'INRS-UCS, 2 mai 2012;
- Participation à l'organisation d'un colloque dans le cadre de l'ACFAS sur l'encadrement juridique des conjoints de fait, 10 mai 2012;
- Participation aux consultations particulières sur le projet de loi 64 - Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale, le 22 mai 2012;
- Participation à une rencontre régulière du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Montréal, le 24 mai 2012;
- Participation à l'AGA du RQACA, le 24 mai 2012;
- Participation l'assemblée générale annuelle de la FFQ, à Montréal, le 27 mai 2012;
- Collaboration avec l'auteure Claudette Guilmaine dans le cadre de la réalisation d'un guide destiné aux responsables de familles monoparentales et qui sera publié à l'automne 2012 par les Éditions du CHU Sainte-Justine, printemps 2012.

#### 4.7 Concertations et représentations

## 4.7.1 Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA)

Le 18 mai 2011, la FAFMRQ a participé à l'Assemblée générale annuelle du Réseau québécois de l'action communautaire autonome. En 2011-2012, le RQ-ACA a poursuivi ses travaux relativement à la reconnaissance et au financement et à la Politique en matière d'action communautaire. Le Réseau a également effectué une importante tournée de formation à travers le Québec sous le thème de La petite histoire de l'ACA... et regard sur les défis actuels. Rappelons que cette année marquait le 10e anniversaire de l'adoption de la Politique gouvernementale en matière d'action communautaire. À cet effet, le RQ-ACA a tenu un Colloque le 22 septembre 2011 auquel des déléguées de la FAFMRQ étaient présentes. D'autres travaux ont également été réalisés par le Réseau autour du dossier de la réforme du droit associatif (outils de réflexion, représentations politiques, etc.) et il a poursuivi son implication dans le cadre des diverses luttes sociales qui ont eu lieu au Québec cette année.

La FAFMRQ a poursuivi son implication au sein du Comité Rôle de l'État du RQ-ACA cette année, dont la principale réalisation fut la préparation d'une demi-journée de discussions sur le thème "Nos rapports à l'État et à la philanthropie" dans le cadre de la Rencontre nationale du

1<sup>er</sup> mars 2012. Deux déléguées de la Fédération étaient d'ailleurs présentes lors de cet événement.

## 4.7.2 Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD)

En plus d'être membre du RQ-ACA, la FAFMRQ siège au Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD). Rappelons que, depuis avril 2010, suite à une consultation faite auprès des regroupements et organismes nationaux dont la mission est la défense collective des droits, le Comité défense collective des droits autrefois rattaché au RQ-ACA a désormais un statut indépendant du Réseau. Le RO-DCD compte présentement 17 regroupements et organismes nationaux.

En 2011-2012, les travaux du RO-DCD avaient notamment comme priorités 1) la reconnaissance et le financement des groupes de défense collective des droits du Comité DCD, 2) le renforcement de la vie associative et 3) des veilles générales concernant différents dossiers touchant la défense collective des droits. Cette année, le Fonds d'aide à l'action communautaire autonme (FAACA), par lequel sont financés les organismes de défense collective des droits, a vu ses revenus baisser en raison d'une baisse des profits des casinos (par lesquels est alimenté le FAACA). Mais une augmentation de 5% à 6% des profits des casinos imparti au FAACA a finalement permis d'injecter les sommes d'argent nécessaires pour respecter les protocoles d'entente.

Les mécanismes de reddition de compte et l'évaluation du programme de défense collective des droits ont été au cœur des rencontres du RO-DCD avec le SACAIS. Les modifications à la grille de collecte d'information et l'évaluation du programme des groupes en DCD ont monopolisé une grande partie du temps et des discussions au sein du regroupement. Ces sujets ont été discutés lors de plusieurs assemblées générales, dans les rencontres du comité de coordination et bien entendu lors de nos rencontres avec le SACAIS. De plus, de multiples courriels ont été envoyés aux membres afin de les tenir au courant de l'avancement de ces dossiers.

#### Évaluation du programme DCD

À la suite de l'assemblée générale spéciale du 24 mai, des conditions de participation du RODCD à l'évaluation de

programme ont été élaborées et envoyées aux regroupements afin qu'ils consultent leurs membres sur la participation ou non du RODCD à l'évaluation du programme. La décision de participer à l'évaluation de programme si les conditions de participations étaient respectées a été prise lors de l'assemblée générale du



14 décembre 2011. Après plusieurs rencontres avec le et le SACAIS sur les conditions de participation du RO-DCD, l'Asemblée générale a consenti à recommander des personnes pour la composition de ce comité, mais s'est réservé le droit de formuler ultérieurement une recommandation à ses membres à l'effet de collaborer ou non à l'évaluation, à la lumière des documents qui viendront présenter dans le détail les objectifs et les méthodes de la démarche d'évaluation. La directrice générale de la FAFMRQ a été sollicitée pour participer à cette démarche étant donné son expérience lors de la recherche de Deena White sur l'évaluation de la Politique d'action communautaire il y a quelques années.

#### 4.7.3 Groupe des 13

La Fédération est membre du Groupe des 13, une table qui réunit plusieurs regroupements provinciaux féministes. Le G13 a tenu cinq réunions au cours de l'année. Les membres ont été particulièrement mobilisées par les coupures effectuée par le gouvernement Harper au programme de promotion de la femme de condition féminine Canada dont plusieurs groupes de femmes du Québec bénéficiaient depuis plusieurs années. En effet, les critères ont été changés et les activités de défense collective des droits n'y sont plus financées. La réforme des régimes de retraite publics proposé par nos gouvernement du Canada et du Québec a aussi été au coeur des débats. En effet, les gouvernements envisagent de hausser l'âge de la retraite de 65 ans à 67 ans. À cause de leurs salaires plus faibles les femmes seront durement touchées. D'autres sujets ont été abordés, notamment le suivi de la politique d'égalité, les états généraux du féminisme et le budget du Québec.

#### 4.7.4 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux)

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles - TRPOCB est avant tout un lieu de mobilisation, de réflexion et d'analyse. En plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations qui en font partie, la Table se donne notamment pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population.

La Table est formée de 37 regroupements nationaux actifs à la grandeur du Québec, dont la FAFMRQ. Ceux-ci représentent différents secteurs (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, etc.) et différentes problématiques liées à la santé.

Cette année, la Fédération n'a pas participé activement aux rencontres régulières, de la Table, mais nous avons suivi de près le dossier du projet de convention et informé régulièrement nos membres sur les progrès réalisés et sur les mobilisations mises de l'avant. Plusieurs documents d'information et d'analyse élaborés par la Table ont été transmis à nos membres, ainsi qu'un sondage sur la situation financière des organismes et l'impact des exigences des bailleurs de fonds sur leurs pratiques effectué par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques - IRIS. Quelques-uns de nos groupes ont d'ailleurs été sélectionné par l'IRIS pour y répondre. Nous attendons les résultats avec impatience!

C'est encore la Campagne «Non à la Convention PSOC» organisée conjointement par la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires - CTROC et la TRPOCB qui a principalement occupée la table et ses membres. Nous vous rappelons que cette campagne visait à démontrer au gouvernement que les groupes qui reçoivent du financement à la mission globale dans la cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires - PSOC rejettaient le projet de convention 2011-2014 présenté par le ministère de la Santé et Services Sociaux -MSSS. De nombreuses rencontres du comité de travail ont eu lieu pour en arriver à une proposition acceptable pour les groupes concernés et qui devrait être signée sous peu. Bien que peu de nos membres ne soient concernés par cette convention, la FAFMRQ a cependant appuyé cette campagne. Tout comme la FAFMRQ, la prochaine année de la TRPOCB sera sous le signe du rehaussement du financement pour l'ensemble de ses groupes membres.

# 4.7.5 Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

Grosse année pour la Coalition et pour ses membres ! Mise sur pied en janvier 2010 en réaction aux mesures annoncées dans le budget 2010-2011, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics est composée de plus de 125 organisations communautaires, syndicales, féministes et étudiantes. Elle dénonce et propose des alternatives aux coupures dans les services publics et les programmes sociaux, les privatisations et les partenariats public-privé (PPP). C'est en tant que membre de cette coalition que cette année, nous avons participé et invité nos membres à le faire, à l'importante lutte contre la taxe santé et à celle de l'augmentation des frais de scolarité. Plusieurs actions d'envergure nationale ont été organisé afin de perturber certaines activités économiques. Que l'on pense au blocage du Centre Mondial du Commerce et de la Tour de la bourse en février 2012, à la manif-action lors du congrès du parti libéral du Québec à Victoriaville ou encore aux deux énormes manifestations en appui à la lutte étudiante



les 22 avril et 22 mai 2012. Devant l'énorme mobilisation autour de la lutte étudiante, la Coalition a remis à l'ordre du jour la possibilité d'entamer une grève sociale. Des journées de réflexion sur ce thème se sont d'ailleurs tenues un peu partout au Québec. De notre côté, plusieurs documents d'analyse, de réflexion, d'information et de mobilisation ont été transmis à nos membres tout au long de l'année. Quant à la grève sociale, nous devrons, entamer une réflexion avec nos membres sur ce sujet.

La lutte contre la tarification et la la privatisation des services publics via le conflit étudiant fera encore partie des dossiers prioritaires de la coalition dans la prochaine année. La loi spéciale adoptée récemment par le gouvernement du Québec et qui porte atteinte à la liberté d'expression et de manifestation, nous amènera donc collectivement à nous mobiliser davantage. Encore de belles actions à prévoir!

# Axe 5. PPP sociaux Fonds publics/privés et politiques sociales

Alimenter nos membres sur les enjeux en lien avec cette nouvelle gouvernance publique et des impacts sur leurs pratiques

Les partenariats public-philanthropie (ou PPP sociaux pour les intimes) ont fait (et continuent de faire) l'objet de nombreux débats au sein du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA). Les organismes communautaires – dont ceux d'ACA – sont sollicités pour soumettre des projets dans le cadre de ces partenariats public-philanthropie avec des sommes attrayantes en jeu et en fonction de choix budgétaires orientés par ces partenariats. Cela signifie qu'une part de la responsabilité de l'État dans plusieurs domaines (développement des jeunes enfants, soutien aux proches aidants, saines habitudes de vie, persévérance scolaire, etc.) est dorénavant gérée en partenariat avec le privé philanthropique avec, dans une proportion variable, une participation des organismes d'ACA dans la mise en œuvre de projets dans le cadre de ces PPP sociaux.

Rappelons que le secteur Famille a été parmi les premiers de l'action communautaire à être sollicité pour s'impliquer dans des instances de concertation locales mises en place par la Fondation Lucie et André Chagnon. Ces structures, Québec-Enfants, Québec en forme, Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, ont été soutenues entièrement par la Fondation pendant quelques années. Par la suite, ces partenariats ont été pour la plupart formalisés par des ententes entre La Fondation et différents ministères. Présentement, plusieurs organismes communautaires Famille (OCF) sont principalement impliqués dans Avenir d'enfants et Québec en forme. Ce n'est donc pas d'hier que la FAFMRQ se questionne sur les enjeux que soulèvent les interventions qui ciblent les jeunes enfants en situation de vulnérabilité et leur famille. C'est pourquoi au cours de l'année nous avons suivi de près les questions liées

au PPP sociaux et informés régulièrement nos membres sur les enjeux de ces partenariats notamment lors de nos Rencontres nationales.

#### 5.1 Comité PPP sociaux

Ce comité, réunissant plusieurs groupes communautaires (RIOCM, Halte la ressource, Halte la Pirouette, Pause parentenfant et la FAFMRQ) a vu le jour en mai 2011 à l'initiative du Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal - ROCFM. L'objectif premier étant de dénoncer les programmes de prévention précoce (saines habitudes de vie, alimentation, poids, stimulation précoce, etc.) et les effets de ces programmes sur la vie quotidienne de la population, par des moyens grand public.

Cinq rencontres ont eu lieu afin de déterminer les movens à mettre de l'avant et voir à leur réalisation. C'est finalement sur un projet de création de capsules web que nous nous sommes entendues. Ces capsules auront pour objectif d'informer et de revaloriser (rendre plus confiant) les parents dans leur rôle parental en dénonçant les différentes dictatures "du bon ou du mauvais parent". Elles seront diffusées sur le web et pourront également servir d'outils d'animation et de sensibilisation au sein des groupes. Le projet, bien que très avancé, nous a demandé à plusieurs reprises des changements quant à sa réalisation. Il faut dire que, tout au long de cette année, ce projet nous a demandé de faire de nouveaux apprentissages, dans un domaine totalement inconnu pour l'ensemble des membres. La première capsule devrait être prête à l'automne 2012, nous en évaluerons alors la portée.

RAPPORT ANNUEL

#### Axe 6. Fonctionnement

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.

#### 6.1 Rencontres du CA

Le conseil d'administration a tenu cinq réunions au cours de l'année. Ce fut une année très active au chapitre des dossiers de défense des droits. En effet, avec le foisonnement de projets de loi entraînant la tenue de commissions parlementaires, le dossier de la reconnaissance juridique des conjoints de fait et la mobilisation pour le financement des OCF, on peut dire que les membres du conseil n'ont pas chômé. Encore cette année, les membres ont dû relever de nombreux défis : apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture. favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année. Un compte-rendu des rencontres du conseil d'administration est publié dans l'Entre-nous.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

Nous tenons enfin à remercier Madame Lucie Tétreault, de l'Association des familles monoparentales et recomposées

de St-Hyacinthe et Madame Marie-Suzie Weche du Centre haïtien d'action familiale qui terminent deux mandats consécutifs. Nous profitons de l'occasion pour leur rendre hommage et les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la Fédération.

#### 6.2 Léquipe de travail

L'équipe de travail se compose de la directrice générale (Sylvie Lévesque), de l'agente de recherche et des communications (Lorraine Desjardins) et de l'agente de liaison et de mobilisation (Laurence Lagouarde) qui est maintenant avec nous depuis presque 2 ans. Encore cette année, Nicole Nepton, de Cybersolidaires, a assuré le suivi de notre site Internet, en collaboration avec Claudette Mainguy.

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su, malgré l'ampleur de la tâche, être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur rigueur et surtout, leur très grande générosité.

#### 6.3 Ressources financières

Nous tenons à souligner l'excellent travail de Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité qui, avec rigueur, a su relever le défi et finir l'année en beauté.





584, Guizot est, Montréal, Qc H2P 1N3

Tél. : (514) 729-MONO (6666) Téléc. : (514) 729-6746

www.fafmrq.org

fafmrq.info@videotron.ca

